

JOUR DE DEUIL NATIONAL – 28 AVRIL 2024

Le Jour de deuil national, observé chaque année au Canada le 28 avril, rend hommage aux personnes qui ont perdu la vie, ont été blessées, sont devenues malades ou ont vécu une tragédie au travail. C'est un jour pour se souvenir de ceux et celles qui ont souffert en raison de leur travail. Profitons également de cette journée pour renouveler collectivement notre engagement à améliorer la santé et la sécurité au travail et à prévenir les blessures, les maladies et les décès. Cette année, le thème de ce jour sera : « Un travail en toute sécurité ».

Le Jour de deuil est maintenant commémoré dans une centaine de pays partout dans le monde et est également reconnu comme le jour de compassion pour les travailleurs. L'Organisation internationale du travail (OIT) et la Confédération syndicale internationale (CSI) célèbrent pour leur part la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail.

Selon l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC), 993 décès en milieu de travail se sont produits en 2022 au Canada, soit 941 hommes, 50 femmes et 2 personnes non binaires. Parmi ces personnes décédées se trouvaient 33 jeunes travailleuses et travailleurs âgés entre 15 et 24 ans. En plus de ces décès, 348 747 réclamations d'accidents de travail avec perte de temps ont été acceptées au pays, ce qui représente près de 75 000 cas de plus qu'en 2021.

Nous savons pertinemment que ces chiffres ne reflètent pas la réalité, puisqu'ils n'incluent pas les situations d'accidents de travail que les employeurs tentent de dissimuler en tentant de persuader les travailleuses et travailleurs de ne pas déclarer ces accidents en leur proposant plutôt des mesures d'adaptation maison sans avis médicaux pour leur permettre de récupérer.

En agissant de cette manière, les employeurs négligent de déclarer ces situations comme blessures invalidantes avec perte de temps.

Pour obtenir plus d'information au sujet des différentes statistiques, je vous invite à consulter le lien de l'Association des commissions des accidents du travail du Canada ci-dessous :

<https://awcbc.org/fr/statistiques/programmes-dindemnisation-des-accidents-du-travail-au-canada-lannee-en-un-coup-doeil>

Quant aux différentes activités prévues qui se tiendront à travers le pays le dimanche 28 avril 2024, je vous invite à consulter le site du Congrès du travail du Canada au :

[Jour de deuil 2024 | Canadian Labour Congress \(congresdutravail.ca\)](https://www.congresdutravail.ca)

Nous avons demandé à la Société canadienne des postes de mettre les drapeaux du Canada en berne et d'observer une minute de silence dans les installations qui seront en opération cette journée-là.

Causer du tort à l'un d'entre nous, c'est causer du tort à tous.

Solidarité,



Marc Roussel
Permanent syndical national
Santé et sécurité

***CAUSER DU TORT À L'UN D'ENTRE NOUS,
C'EST CAUSER DU TORT À TOUS!***

2023-2027 / Bulletin n° 089

MR/rm-sepb 225

